A U D I T E U R O P
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE
82, rue des Chauffours

59280 - ARMENTIERES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 AOUT 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Informations générales et faits significatifs de l'exercice » et « Règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant :

- D'une part l'application du changement de règlementation comptable qui induit un changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06 par l'Association.
- D'autre part l'impact de l'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement de l'ANC n°2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés exceptionnellement par le bureau qui a obtenu l'accord préalable du Conseil d'Administration pour ce faire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 16 février 2021

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP

Vincent Hamou, Associé

BILAN SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

	Exercice N			N-1
ACTIF	**Brut**	**Amortissements et provisions**	**Net**	**Net**
ACTIF IMMOBILISE :				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés logiciels, droits et valeurs similaires	5 301	4 475	826	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	980 388	816 771	163 617	186 656
Terrains	27 029		27 029	27 029
Constructions	54 058	35 193	18 865	20 216
Installations techniques, matériel et outillage industriels	899 301	781 577	117 723	139 410
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	**985 689**	**821 245**	**164 444**	**186 656**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	135 489		135 489	141 337
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités (autres que caisse)	266 192		266 192	237 253
Caisse	207		207	681
Charges constatées d'avance (III)	5 690		5 690	6 134
TOTAL II	**407 578**		**407 578**	**385 405**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 393 267**	**821 245**	**572 022**	**572 061**

BILAN SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	402 952	402 211
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	402 952	402 952
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 505	741
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	11 526	14 496
Provisions réglementées		
TOTAL I	**406 973**	**417 448**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		0
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		2 544
TOTAL III		2 544
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	8 071	12 990
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 133	16 623
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 814	18 794
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 155
Instruments de trésorerie		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	126 031	99 507
TOTAL IV	**165 049**	**152 069**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**572 022**	**572 061**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	105 816	124 521
Ventes de biens et services	32 534	54 474
Ventes de bien		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours plublics et subventions d'exploitation	342 677	353 365
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	607	674
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 484	
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	17 784	362 027
TOTAL (I)	**520 902**	**895 061**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	14 778	23 078
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	202 967	232 941
Aides financières		0
Impôts, taxes et versements assimilés	8 250	8 760
Salaires et traitements	213 774	202 708
Charges sociales	57 160	61 545
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 187	29 476
Dotations aux provisions	2 129	4 649
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		337 327
TOTAL (II)	**534 245**	**900 484**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 343	-5 423
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (III)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements , aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	296	163
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV)	**296**	**163**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-296	-163

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-389 725	-414 099
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 638	2 996
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 970	5 091
TOTAL (V)	**11 607**	**8 087**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 473	1 759
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI)	**5 473**	**1 759**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	532 509	903 148
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	540 014	902 406
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 505	741
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Dons en nature		
Prestations en nature	325 058	
Bénévolat		
TOTAL	325 058	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	325 058	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	325 058	

CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE
Association

82, Rue des Chauffours
59280 Armentières

BILAN AU 31 AOUT 2020
ANNEXE COMPTABLE

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Notre Association est principalement un club sportif composé de différentes sections.

Faits marquants :

- Nous avons appliqué sur l'exercice le changement de réglementation comptable ANC n°2018-06

- L'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus Covid-2019 a été prononcé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le 30 janvier 2020. Cette crise sanitaire qui a suivi a des conséquences économiques à moyen terme qui ont une incidence sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2020.

Certains évènements, manifestations n'ont en effet pas pu se tenir ce qui a impacté les recettes. Cependant, les moyens de financements, subventions n'ont, quant à eux, pas subi d'impact.

Par mesure de prudence, les activités sportives n'ayant pas pu se tenir sur la totalité de l'année, l'Association, sur décision du Conseil d'administration a validé l'octroi d'un avoir sur la cotisation 2019-2020 et a donc provisionné 17 K€ de report de cotisations 2018-2019 sur l'exercice suivant. Ceci a engendré une diminution des produits.

L'association est amenée depuis cet état d'urgence à devoir faire face aux conséquences de cette pandémie et des moyens mis en œuvre pour lutter contre sa propagation : le recours à l'activité partielle et le maintien intégral des salaires.

L'association a pris connaissance de l'ensemble des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement pouvant lui permettre d'assurer sa continuité d'exploitation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

- Nous avons procédé cette année à l'application du règlement ANC n°2018-06 qui impacte notre présentation des états financiers.
- Les Charges et produits supplétifs comptabilisés respectivement dans les comptes 652 et 752 jusqu'à présent sont inscrits au compte 86 en charges (« mise à disposition gratuite de biens et services ») et au compte 87 en produits (« Prestations en natures »)

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au Règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CHARGES ET PRODUITS SUPPLETIFS

La mairie d'Armentières nous a communiqué un document reprenant les avantages en nature accordés à l'association en 2019 à hauteur de :

- 97 783.22 € pour de la mise à disposition de personnel,
- 141 481.36 € pour de la mise à disposition de locaux,
- 53 984.69 € pour de la mise à disposition de terrains,
- 8 140.49 € pour l'appui aux manifestations,
- 23 668.71 € pour la consommation de fluides (eau, gaz et électricité),
- 00 € pour le prêt de véhicule,

Soit un total de 325 058.47 €

Ce montant est donc intégré au pied du compte de résultat. Il n'impacte désormais plus ni nos produits et charges, ni notre résultat.

Il ne correspond donc pas non plus à notre exercice comptable mais explique l'effort de la Mairie pour aider notre association sur une année complète.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILIATIONS (montants bruts)

	Début d'exercice	Acquisition	Diminutions	Fin d'exercice
Terrains Chauffours	27 029,18			27 029,18
Batiments Chauffours	54 058,39			54 058,39
Agenc imm.Chauffours	461 259,90			461 259,90
Logiciels	3 284,87	2 016.00		5 300.87
Matériel des sections	269 990.78	11 599.99	2 990.00	278 600.77
Matériel Siege	4 035.75			4 035.75
Install.Agencement	8 440,33			8 440,33
Matériel de Transport	66 510.34			66 510.34
Mobilier	12 203.02	224.85		12 427.87
Matériel de bureau	33 136.45			33 136.45
Matériel site informatique	27 534.95	1 265.00		28 799.95
Matériel audiovisuel	6 089.31			6 089.31
	973 573.27	**15 105.84**	**2 990.00**	**985 689.11**

VARIATION DES COMPTES D'AMORTISSEMENT

Libellés	Valeur d'acquisition	Amortissement AU 01/09/2019	Dotations exercice	Reprise sur amortissements	Amortissement Au 31/08/2020	V.C.N.
Bat .Chaufours	54 058,39	33 841.91	1 351.46		35 193.37	18 865.02
Logiciels	5 300.87	3 284,87	1 189.77		4 474.64	826.23
Agence Imm Chauff.	461 259.90	388 088.20	11 311.16		399 399.36	61 860.54
Mat. Sections	278 600.77	233 280.24	11 383.84	858.96	243 805.12	34 795.65
Mat Siege	4 035.75	3 092.04	314.27		3 406.31	629.44
Mat .transport	66 510.34	40 450.15	7 845.09		48 295.24	18 215.10
Mat. de bureau	33 136.45	32 791.02	238.76		33 029.78	106.67
Mob. De bureau	12 427.87	11 909.59	119.92		12 029.51	398.36
Mat. Audiovisuel	6 089.31	5 951.98	137.31		6 089.29	0.02
Agenc. & Install	8 440,33	8 440,33			8 440,33	
Mat ; Site inform.	28 799.95	25 787.01	1 295.47		27 082.48	1 717.47
TOTAL	**958 659.93**	**786 917.34**	**35 187.05**	**858.96**	**821 245.43**	**137 414.50**

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant Brut	Echéance	
		Jusqu'à 1an	A plus 1 an
Créances			
Créances de l'actif			
circulant			
Disponibilités	266 399.20	266 399.20	
Autres créances	135 488.56	135 488.56	
TOTAL	**401 887.76**	**401 887.76**	
Dettes			
Emprunts et dettes Ass.			
Autres Dettes			
Dettes fournisseurs	13 132.95	13 132.95	
Dettes fiscales et sociales	17 813.53	17 813.53	
Autres Dettes			
TOTAL	**30 946.48**	**30 946.48**	

NB : notre logiciel ne fait pas apparaitre de ligne « Dettes fiscales et sociales » et ces dernières sont donc regroupées dans la ligne « Autres dettes ».

TABLEAU DES SUBVENTIONS

Origines des subventions	Montant	Nature	Numéro de compte
Etat	33 368.04	Exploitation	740002-740006-740007
Région	21 761.67	Exploitation	740004
Département		Exploitation	740005
Ville (commune)	266 696.07	Exploitation	740000-740001-740009
C.A.F	13 246.17	Exploitation	740003
Autres subventions	7 605.00	Exploitation	740010 à 740015
TOTAL	**342 676.95**		

SUIVI DES FONDS DEDIES

Il n'y a pas de fonds dédiés inscrits au bilan.

CHARGES A PAYER

L'Association n'a pas de charges à payer

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

- Charges constatées d'avance 5 690.55 €

- Produits constatés d'avance 126 031.28 €

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux subventions et au report de cotisations (validation par le CA de l'octroi d'un avoir sur la cotisation 2019-2020). La totalité des subventions étant attribuée pour l'année civile et l'exercice comptable étant clos au 31/08/2020 (année scolaire), les produits constatés d'avance correspondent, pour l'essentiel, à la période du 01 septembre 2020 au 31 décembre 2020 de ces subventions.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Subvention investissement reçue en 2020 : 0 €

Soit un total subvention investissement au 31/08/2020 de : 21 253.32 €

Quote-part rapportée au résultat 2020 : 2 969.67 €

Total subvention inscrite au résultat au 31/08/2020 : 9 727.19€

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise	402 211,14	741,19			402 952,33
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	741,19		741,19	-7504,75	-7504,75
Situation nette	402 952,33		741,19	-7504,75	395 447,58
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	14 495,80				11 526,13
Provisions réglementées					
TOTAL	417 448,13		741,19	-7504,75	406 973,71

Le résultat excédentaire 2018/2019 d'un montant de 741.19 € a été affecté au compte Fonds Propres et Réserves qui présente ainsi un solde créditeur de 402 952.33 € au 31/08/2020.

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

L'effectif est de 5.84 salariés Equivalent Temps Plein

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE : BENEVOLAT

En application des dispositions règlementaires issus du nouveau règlement ANC N°2018-06, l'Association aurait dû procéder à la valorisation de celles-ci. Du fait de la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-19, l'Association n'a pu mettre en place le recensement et la valorisation du bénévolat qui est cependant significatif. L'Association en estimera le nombre d'heures et procédera à la mise en place à la clôture 31/08/2021.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETAITES

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.

L'engagement a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées pour un montant de : 26 385.86 €

Nous avons calculé une provision de départ à la retraite pour les salariés de 50 ans et plus en excluant les salariés ayant un nombre d'heures hebdomadaires inférieur à 20 heures à la date de clôture. Nous avons en effet considéré que cela était plus conforme à une réalité économique.

Elle concerne trois salariés.
Aucune provision n'a été constatée au 31/08/2020.

COTISATIONS

Le fait générateur retenu est l'encaissement.